

RGPD : Le Medef met en place deux outils afin d'accompagner les entreprises

Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), adopté en avril 2016, harmonise le droit européen en matière de protection des données personnelles. Il sera directement applicable en France à partir du 25 mai 2018 et concernera l'ensemble des acteurs (start-ups, PME, TPE, grands groupes, associations, syndicats, organisations professionnelles, collectivités publiques...).

Le RGPD vise à renforcer la maîtrise des individus sur les données les concernant et à inciter les acteurs à jouer un rôle actif dans le contrôle de la conformité du traitement de ces données au RGPD.

La protection des données personnelles est un moyen pour l'entreprise de renforcer la confiance qui la lie à ses clients, partenaires et salariés, dans un contexte de plus en plus numérique. Elle doit donc bel et bien être considérée par l'entreprise comme un atout. Il est par ailleurs urgent pour les entreprises françaises de se préparer à la mise en œuvre du règlement, notamment au regard des lourdes sanctions prévues par le RGPD (amende jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial).

Afin d'aider les entreprises à comprendre leurs obligations et de se préparer à l'application du RGPD, le MEDEF propose d'une part un outil d'autodiagnostic gratuit et libre d'accès, d'autre part un MOOC, développé en partenariat avec le cabinet De Gaulle Fleurance & Associés et accessible depuis la plateforme Mon Campus Numérique* :



rgpd.medef.com

moncampusnumerique.fr

**Mon Campus Numérique est une plateforme qui propose aux adhérents du MEDEF d'accéder gratuitement à des contenus pédagogiques en ligne sous la forme de MOOC afin de se former en continu et de développer leur compétitivité.*